

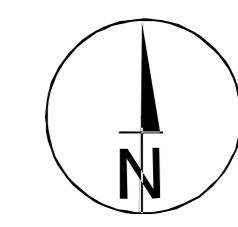
3.b. Règlement graphique - ban communal  
Commune de VOLGELSHEIM

MODIFICATION N°3

Approuvée par délibération du Conseil  
Communal du 25 mars 2024



Mars 2024



1:4 500

LIMITES

--- limite communale

--- limite de zone ou de secteur

- - - recul minimal à respecter

canaux EDF

Porter à connaissance zone inondable  
voir document annexé au règlement

Porter à connaissance risques technologiques  
voir document annexé au règlement

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à  
la liste des emplacements réservés

maisons isolées

construction existante à usage d'entrepôt en zone agricole

zone non aedificandi

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

classés au titre de l'art. L.113-1 et L.113-2 du code de l'urbanisme

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites  
parallèles. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de  
zone ou de secteur.

